

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS
"NATURE ET TRANSITIONS"

25, Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS - Transition écologique
Numéro : 2022-D-217

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du conseil au Président,

VU, l'arrêté n° 90 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Pascal MONIER en sa qualité de conseiller délégué membre de bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

- Article 1 –** Est autorisé le dépôt de la candidature « Etude stratégique de maîtrise foncière et d'usage pour la préservation et la reconquête de la biodiversité sur le Grand Angoulême» de GrandAngoulême à l'appel à projets « Nature et Transitions » coordonné par la région Nouvelle-Aquitaine, ainsi que la signature des documents afférents.
- Article 2 –** En cas d'issue favorable, des subventions seront sollicitées auprès des partenaires après autorisation du bureau communautaire titulaire de cette attribution par délégation du conseil communautaire.
- Article 3 –** Monsieur le directeur général des services de la communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le « 8 JUIL. 2022

Pour le Président,
Le Conseiller délégué, membre du bureau,

Pascal MONIER

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le - 8 JUIL. 2022
Publié ou notifié,
Le - 8 JUIL. 2022